

Assemblée Générale

Jeudi 28 avril 2022

20h30

En présentiel au DAPS-85 et en visio-conférence

Membres présents en présentiel

BOURCY	Véronique	Directrice DAPS-85
BOURDET	Teddy	Représentant URML
COLLEN	Philippe	Représentant URML
BESSON	Lydie	Représentant URPS Orthophonistes
BRACHET	Dominique	Président CPTS Centre Vendée
LE MAIGAT	Etienne	Représentant ARS - DT 85

Membres présents en visio-conférence

BESSON	Bénédicte	Administrateur élu par les membres adhérents
DEGOULET	Véronique	Représentant URPS Infirmiers
DESBIOLLES	Norbert	Représentant URPS Biologiste
DIAS	Emmanuel	Représentant URPS Chirurgiens-dentistes
FERRASSE	Cédric	Représentant URPS Orthoptistes
LEGRAND	Emmanuel	Représentant URPS Pharmaciens
LOIZEAU	Freddy	Représentant URML
MENIER	François	Représentant CD 85
PEROCHEAU	Gaël	Représentant CPAM

1

Membres excusés donnant pouvoir

BOSSIS	Romain	Représentant URML	Pouvoir à Teddy BOURDET
HARBONNIER	Martin	Président CPTS Haut Bocage	Pouvoir à Philippe COLLEN
PARQUET	Francis	Représentant URML	Pouvoir à Teddy BOURDET
ROY ARTAILLOU	Nathalie	Représentant Pédicures-Podologues	Pouvoir à Lydie BESSON
SOULARD	Armelle	Représentant URML	Pouvoir à Freddy LOIZEAU
VALAIS JOYEAU	Emmanuelle	Représentant URML / Présidente CPTS Terres de Montaigu	2 Pouvoirs à Philippe COLLEN
VERDON	François	Représentant URML	Pouvoir à Freddy LOIZEAU

Personnes présentes hors membres de l'AG

GANDRIAU	Lydie	Expert-comptable CERFRANCE
GAVREL	Marie-Hélène	Représentant des Usagers
TURPEAU	Pascal	Commissaire aux comptes FITECO

Membres excusés

AUBERT	Cédric	Représentant URPS Kinésithérapeutes
BELLANGER URBANCZYK	Hélène	Présidente CPTS Littoral



BRUTUS	Laurent	Président CPTS Loire Vendée Océan
GOURDON	Nadine	Représentant des Usagers
GUILLEMINOT	Alain	Représentant URPS Pharmaciens
LEGROUX	Jacques	Président CPTS Sud Vendée
LORRE	Damien	Représentant URPS Chirurgiens-dentistes
LUBI LEON	Maria Teresa	Représentant URPS Kinésithérapeutes
MARTINEAU	Baptiste	Représentant CPTS Plaine et Marais
TOMASI	Célia	Représentant URPS Chirurgiens-dentistes

Le jeudi 28 avril 2022, à 20h30, en présentiel et en visio-conférence, s'est réunie l'Assemblée Générale du DAPS 85.

Le Dr Philippe COLLEN préside la séance. Lydie BESSON est la secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des membres présents un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;

Puis il rappelle que l'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- [Rapport d'activité 2021](#)
- [Rapport financier 2021](#)
- [Stratégie et prévisionnel 2022](#)

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

2

Véronique BOURCY, directrice du DAPS-85, met à disposition une présentation reprenant l'ensemble des éléments ci-dessous (cf annexe ci-jointe).

1. Commissaire aux comptes

Obligation d'avoir un commissaire aux comptes à plus de 153 000€ de subventions publiques annuelles. Il a été comparé deux cabinets, au niveau de l'expérience et du prix. Le bureau du DAPS-85 propose le cabinet FITECO. Les membres du CA du 31 mars n'ont pas fait de commentaire sur cette proposition.

Le commissaire aux comptes, M. Turpeau, confirme qu'il n'y a pas d'obligation d'élire un suppléant du commissaire aux comptes car FITECO n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle.

Vote de l'assemblée : Il n'y a pas de d'opposition des membres. Le commissaire aux comptes FITECO est nommé.

- Le commissaire aux comptes FITECO est nommé pour un audit contractuel de régularisation des comptes 2021
- Le commissaire aux comptes FITECO est nommé pour un mandat des 6 années d'exercices 2022 à 2028.



2. Rapport d'activité 2021

Le rapport de l'année 2021 a été rédigé et envoyé sous format papier en version complète et synthétique à chaque membre de l'AG.

L'année 2021 a été la première année d'activité presque complète :

- Elaboration des outils
- Elaboration du réseau de professionnels
- Création des liens et des partenariats
- Identifier les difficultés et les ruptures
- Communication
- Répondre aux sollicitations

1) Bilan des sollicitations sur l'année 2021 (ouverture de la plateforme le 8 février 2021)

Total : 469 sollicitations en 2021

Remarque : Le démarrage a eu lieu lors de la seconde vague de l'épidémie COVID, ce qui a rendu plus difficile les rencontres et la promotion du dispositif.

L'objectif fixé par l'ARS était de 50 sollicitations par mois. Il est donc atteint et largement dépassé lors des derniers mois. Cette tendance à la hausse est confirmée pour le premier trimestre 2022.

Analyse des demandes :

- Au premier semestre 2021, 60% des sollicitations émanaient des médecins et 10% des IDE. Au second semestre nous notons une augmentation des demandes issues des IDE qui représentent à 20% de nos demandes sur cette deuxième période.
- 24% des médecins traitants de Vendée ont déjà fait appel au DAPS-85.
- La majorité des demandes reste de l'information. Il y a une forte demande de recherche de professionnels de santé avec ou sans spécificité, ainsi que des informations juridiques et diverses (telles que le COVID).

3

Philippe Collen précise que 3 sollicitations par jour peuvent sembler peu, mais certaines sollicitations demandent du temps.

2) Présentation des projets

La méthodologie des choix des projets ainsi que le calendrier du démarrage de ces derniers ont été présentés. Les projets portés et co-portés par le DAPS-85 ont été présentés aux membres présents.

Pour le projet « Lisibilité des structures », le Dr Brachet questionne la mise à jour des données de la cartographie. Mme Bourcy précise que le DAPS-85 fera des relances 2 fois par an afin d'interpeler les correspondants sur l'actualisation des informations en ligne. Chaque correspondant aura la possibilité de mettre à jour les informations sur sa propre structure. En effet, la cartographie sera publique et accessible par tous, en revanche chaque structure aura des codes d'accès et devra mettre à jour les projets de sa structure.

M. Le Maigat demande si nous pouvons charger des documents. Chaque structure pourra rentrer autant de projets qu'elle souhaite, mais les documents téléchargés ne devront pas être trop volumineux.

Les membres présents sont très intéressés par ce projet et souhaitent qu'une forte promotion soit faite.

Vote de l'assemblée :

Le rapport d'activité a été validé par l'assemblée à l'unanimité.



3. Présentation des comptes 2021

Mme GANDRIAU, expert-comptable de CERFRANCE a présenté les comptes.

Le commissaire aux comptes certifie les comptes et émet un rapport des comptes et un rapport de conventions règlementées.

Une attention particulière est portée sur la convention de financement de l'ARS, qui est par exercice mais dont il est fait également mention de la date de février 2021 comme le début des versements. Un rectificatif sera peut-être à revoir avec l'ARS.

Vote de l'assemblée :

Le rapport financier 2021 a été validé par l'assemblée à l'unanimité.

4. Prévisionnel 2022

1) Evolution des missions et des orientations

Conformément aux attendus validés par le CA en décembre 2021, l'équipe s'étoffera en 2022.

Deux coordinatrices parcours sont attendues pour mai ainsi qu'une chargée de mission. Les professionnels, bien qu'étant affectés à des secteurs géographiques différents, seront la plupart du temps sur le site de La Roche sur Yon (excepté, dans un premier temps, pour la coordinatrice qui vient en soutien du RESPA).

En fonction de l'évolution des demandes, il est possible que l'équipe poursuive son développement.

Rappel : L'équipe de coordination au sein du RESPA va intégrer le DAPS-85 avec 1,1ETP d'IDEc (0,4 + 0,7) ainsi qu'une assistante à 0,4ETP.

4

2) Budget prévisionnel

Mme Bourcy présente le budget prévisionnel qui a été validé en décembre 2021 par le CA. L'ARS a versée 50% de celui-ci le 27 avril 2022.

3) Evolution de la gouvernance

Le DAPS-85 porte actuellement les missions du DAC, mais sa gouvernance ne correspond pas à l'équilibre recherché dans un DAC. C'est pourquoi il est nécessaire de faire évoluer les statuts du DAPS-85 afin de trouver un équilibre entre le secteur sanitaire, médico-social et social, autant dans les membres de l'AG que dans ceux du CA.

Le comité des partenaires du DAPS-85 a été saisi pour travailler sur cette évolution. Un comité restreint a également été constitué.

A ce jour, voici les points qui font consensus :

- Maintien du statut d'association
- Equilibre assuré par la constitution de collègues
- 4 collègues en AG comme en CA (chaque collègue ayant ¼ des voix)
- Bureau :
 - o 1 président (un professionnel de santé) et 2 vice-présidents (un professionnel issu des secteurs médico-sociaux et sociaux, et un professionnel issu des collectivités, des représentants d'usager ou du conseil départemental)
 - o 1 trésorier
 - o 1 secrétaire et 1 secrétaire adjoint



Présentation des 4 collèges pour l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration :

AG : Organisation en 4 collèges

- Collège des CPTS
- Collège des professionnels et structures sanitaires (URML, URPS, ES, Centre de santé...)
- Collège des professionnels et structures médico-sociaux et sociaux (ESMS et structure du domicile)
- Collège collectivités, caisses de sécurité sociale et représentants d'usagers

CA : Organisation en 4 collèges

- Collège des CPTS : 7
- Collège des professionnels et structures sanitaires : 7
 - Nommés par l'URML : 2
 - Nommés par l'inter URPS : 3
 - Nommés par les ES : 2
- Collège des professionnels et structures médico-sociaux et sociaux : 7
 - Nommés par le comité des partenaires (hors sanitaires) : 7 ou élus par le collège
- Collège collectivités, caisse de sécurité sociale et représentants d'usagers : 7
 - Représentants des usagers : 2
 - Représentants du Conseil départemental : 3
 - Représentant des maires : 1
 - Représentant des caisses de sécurité soc. : 1

Il y aurait 28 titulaires et autant de suppléants.

Le bureau sera élu par le conseil d'administration.

5

Afin que les statuts puissent être déposés avant l'été, il faut prévoir une AGEO fin juin qui suivra un dernier CA au début de juin 2022.

Ainsi les prochaines dates fixées sont :

- Le vendredi 10 juin 2022 à 20h30 pour le Conseil d'Administration
- Le jeudi 30 juin à 20h30 pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h40.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et la secrétaire de séance.

Le Président



Le Secrétaire

